

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## UltraClean

## EU2262

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 16-mai-2018

Date de révision :  
02-nov.-2021

Numéro de révision: 1.1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** UltraClean  
**UFI:** GHQ0-R0D0-X00K-4THP  
**Contient** hydroxyde de potassium; Hypochlorite de sodium

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Agents de nettoyage, alcalins  
**Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Email MSDS.EU@delaval.com	France: DeLaval Omega Parc Bat. 5 3 Bd Jean Moulin - CS40504 78997 Elancourt France Tel: (1) 3081 8002

DeLaval Operations SP. z.o.o ul. Robotnicza 72 53-608 Wrocław Poland Tel: +48 71 782 70 00 Email MSDS.EU@delaval.com	Belgique/Luxembourg: DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21
---	--

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	France: (33) 1 4005 4848
	Belgique: Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245
	Luxembourg: par+ 352 8002 5500
	Suisse: (41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4. (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1. (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2. (H411)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 (H290)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Hazard Pictogram(s)



#### Mention d'avertissement

DANGER

#### Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

#### Contient

hydroxyde de potassium; Hypochlorite de sodium

### 2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Hydroxyde de potassium	215-181-3	1310-58-3	10 - 20	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314)	01-2119487136-33

Hypochlorite de sodium	231-668-3	7681-52-9	2 - <5	Met. Corr. 1 (H290) Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1B (H314) B Eye dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) B Aquatic Chronic 1 (H410) EUH031	01-2119488154-34
------------------------	-----------	-----------	--------	--	------------------

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

<b>Conseils généraux</b>	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Contact oculaire</b>	Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Effets aigus</b>	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
<b>Effets retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Aucun(e).
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
--	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.
---	---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations** Voir Section 12 pour plus d'informations

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir Section 12 pour plus d'informations  
Équipement de protection individuel, voir section 8  
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Manipulation** Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux.

**Classe de stockage (Allemagne)** 8A Combustible corrosive substances

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Scénario d'exposition** Sans objet  
**Autres recommandations** Sans objet

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hydroxyde de potassium 1310-58-3		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hydroxyde de potassium 1310-58-3		Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>		HTP: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Inhalable dust: LLV: 1 mg/m <sup>3</sup> CLV: 2 mg/m <sup>3</sup>			AK-érték: 2 mg/m <sup>3</sup> CK-érték: 2 mg/m <sup>3</sup>	KGVI: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Lituanie	Lettonie	Belgique	Union européenne	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3			2 mg/m <sup>3</sup> (15 min) (M)		

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible  
Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les

<b>Équipement de protection individuelle</b> <b>Protection des yeux</b> <b>Protection de la peau</b>  <b>Protection des mains</b> <b>Protection respiratoire</b>	zones confinées.  lunettes de sécurité avec protections latérales. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes. Gants néoprène En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b> <b>Aspect</b> <b>Odeur</b> <b>Seuil olfactif</b>  <u>Propriété</u> <b>pH</b> <b>Point/intervalle de fusion</b> <b>Point/intervalle d'ébullition</b> <b>Point d'éclair</b> <b>Pression de vapeur</b> <b>Hydrosolubilité</b> <b>Solubilité dans d'autres solvants</b> <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b> <b>Température d'auto-inflammabilité</b> <b>Température de décomposition</b> <b>Viscosité</b>  <b>Propriétés explosives</b> <b>Propriétés comburantes</b>  <u>9.2. Autres informations</u> <b>Densité de liquide</b>	Liquide Jaune clair Légèrement chlorée Aucune information disponible  <u>Valeurs</u> 12.1 - 13.1 (1%) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible > 105 °C Aucune donnée disponible Soluble dans l'eau Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Sans objet Sans objet  1.19 - 1.21 g/ml
---	---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Possibilité de réactions dangereuses** aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation.
<b>Contact oculaire</b>	Corrosif.
<b>Contact avec la peau</b>	Corrosif.
<b>Ingestion</b>	OECD 423: En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Nocif en cas d'ingestion.

**DL50 orale** 300 - 2000 mg/kg; (OECD 423)

**DL50 cutanée** > 2000 mg/kg; (OECD 402)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Hydroxyde de potassium	= 284 mg/kg ( Rat )		
Hypochlorite de sodium	= 8.91 g/kg ( Rat )	> 10000 mg/kg ( Rabbit )	

Rat (rat) Rabbit (lapin)

<b>Irritation</b>	Irritant.
<b>Corrosivité</b>	Corrosif. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (OECD 404).
<b>Sensibilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets mutagènes</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets sur le développement</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Effets d'écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Hydroxyde de potassium		80: 96 h Gambusia affinis mg/L LC50 static		
Hypochlorite de sodium	ErC50 = 0.0365 mg availablechlorine /L (ic) EbC50 = 0.0183 mg availablechlorine /L (ic) Pseudokirchneriella subcapitata (72H)	LC50(96 hours) = 0.032 mg TRO/L (mm) (Oncorhynchus tshawytscha)	EC50 = 77.1 mg availablechlorine /L (nc) Activated sludge (3H)	EC50( 48 hours) = 0.035 active Cl/L (nc) Ceriodaphnia dubia (48H) 0.033 - 0.044: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 2.1: 96 h Daphnia magna mg/L EC50

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydroxyde de potassium	0.65

0.83

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun(e) connu(e).

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Autres informations** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application  
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

**14.1 N° ONU** 1719  
**14.2 Nom d'expédition** 1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a ( Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de potassium )  
**14.3 Classe de danger** 8  
**14.5 Danger pour l'environnement** Danger pour l'environnement  
**14.4 Groupe d'emballage** II  
**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)  
**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC** Aucune information disponible

**ADR/RID**

**14.1 N° ONU** 1719  
**14.2 Nom d'expédition** 1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a ( Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de potassium )  
**14.3 Classe de danger** 8  
**14.4 Groupe d'emballage** II  
**14.5 Danger pour l'environnement** Danger pour l'environnement  
**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)  
**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC** Aucune information disponible

**IATA/ICAO**

**14.1 N° ONU** 1719  
**14.2 Nom d'expédition** 1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a ( Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de potassium )  
**14.3 Classe de danger** 8  
**14.4 Groupe d'emballage** II  
**14.5 Danger pour l'environnement** Danger pour l'environnement  
**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)  
**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC** Aucune information disponible

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Classification allemande WGK** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2

#### EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 830/2015 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Reg. 648/2004/CE

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Inventaires internationaux

**All of the components in the product are on the following Inventory lists:** Europe (EINECS/ELINCS/NLP).

**EINECS/ELINCS** All components are listed or exempted

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Principales références de la littérature et sources de données

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Date de préparation** 16-mai-2018

**Date de révision :** 02-nov.-2021

**Numéro de révision:** 1.1

#### Remarque sur la révision:

**Motif de la révision** Update Section: 1.1 (+ UFI)

Some REACH registration numbers given in section 3 are for biocidal active substances and substances of medicinal preparations but are provided as additional information.

#### Avis de non-responsabilité

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte**

Fin de la Fiche de données de sécurité